

# **TEMPUS III: programme transeuropéen de coopération pour l'enseignement supérieur, 3ème phase 2000-2006**

1998/0246(CNS) - 18/10/2005 - Document de suivi

OBJECTIF : présentation du rapport annuel du programme TEMPUS, pour l'année 2004.

CONTENU : la mise en œuvre du programme TEMPUS en 2004 a, entre autres, été influencée par les conclusions et recommandations de l'évaluation à mi-parcours publiée en novembre 2003. Cette évaluation a confirmé l'utilité du programme à des fins de réforme et de développement de l'enseignement supérieur ainsi que la validité de sa logique d'intervention et de ses modes de gestion.

Les recommandations suivantes se sont avérées particulièrement appropriées pour l'exécution du programme en 2004:

- le processus de formulation des priorités propres à chaque pays devrait être renforcé au moyen d'un dialogue davantage structuré avec les autorités éducatives des pays partenaires ;
- les subventions de TEMPUS devraient servir aux activités les plus performantes du programme, c'est-à-dire la promotion de la mobilité, les échanges et l'innovation dans les programmes d'études ;
- l'utilité et les retombées du programme devraient faire l'objet d'une promotion active au niveau des autorités nationales ;
- les contrôles sur le terrain devraient être réintroduits de manière sélective.

Dans ce contexte, les principales lignes d'action de TEMPUS en 2004 étaient les suivantes:

1. maximiser l'impact du programme par un renforcement de l'approche descendante, une concertation accrue sur les actions à mener et l'adoption de mesures plus structurelles;
2. renforcer la mobilité en favorisant le recours aux bourses de mobilité individuelle;
3. adapter et renforcer les procédures de sélection et de contrôle;
4. mieux définir le rôle des bureaux nationaux TEMPUS.

Globalement, le rapport indique que le dialogue et la concertation avec les autorités responsables de l'enseignement supérieur des pays partenaires ont largement marqué la mise en œuvre de TEMPUS en 2004 et a abouti au renforcement des priorités nationales, contribuant ainsi à maximiser les retombées du programme sur le développement de l'enseignement supérieur dans ces pays.

TEMPUS a également permis de soutenir les efforts déployés par les pays partenaires pour inscrire les questions relatives à Bologne parmi les réformes à mener en priorité. Le soutien accru à la mobilité individuelle des professionnels de l'enseignement supérieur et l'introduction d'activités au titre des mesures structurelles et complémentaires, conjugués au dialogue et aux priorités nationales, ont contribué à confirmer TEMPUS dans son rôle d'instrument de choix en vue de la mise en œuvre et la formulation des politiques des pays partenaires dans le domaine de l'enseignement supérieur.